

# GOUVERNANCE

(fiche annexe)

## MODALITES DE DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LES EPCI ISSUS DES FUSIONS

### Répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

#### **I- Règle**

##### 1°) Calcul du quotient électoral

Pour répartir les sièges entre les différentes listes, il faut d'abord déterminer le quotient électoral.

Il s'obtient en divisant le total des suffrages exprimés au sein du conseil municipal par le nombre de sièges de conseillers communautaires à pourvoir.

$$QE = \frac{\text{Total des suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}}$$

##### 2°) Attribution des sièges

Chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de fois le quotient électoral.

##### 3°) Répartition à la plus forte moyenne

L'application du quotient électoral ne permet pas de distribuer tous les sièges. Les listes ayant les plus fortes moyennes recevront, dans l'ordre, les sièges restant à attribuer.

Pour attribuer les sièges restants, la méthode de la plus forte moyenne consiste à diviser le nombre de voix de chaque liste par le nombre de sièges qu'elle a déjà obtenus, auquel il est ajouté 1.

#### **II- Exemples**

##### 1<sup>er</sup> exemple

Commune dont le nombre de conseillers communautaires est réduit de 5 à 3.

2 listes en présence :

- liste A (3 noms parmi les 5 conseillers communautaires sortants)
- liste B (2 noms parmi les 5 conseillers communautaires sortants)

Nombre de suffrages exprimés au sein du conseil municipal : 23

- la liste A obtient 18 voix
- la liste B obtient 5 voix

1°) Calcul du quotient électoral

$$QE = \frac{23}{3} = 7,67$$

2°) Attribution des sièges

- pour la liste A

$$\frac{18}{7,67} = 2,34 \Rightarrow \mathbf{2 \text{ sièges attribués à la liste A}}$$

- pour la liste B

$$\frac{5}{7,67} = 0,65 \Rightarrow 0 \text{ siège attribué à la liste B}$$

3°) Répartition du siège restant à la plus forte moyenne

- liste A

$$\frac{18}{2+1} = \frac{18}{3} = 6$$

- liste B

$$\frac{5}{0+1} = \frac{5}{1} = 5$$

La liste A obtient une moyenne (6) supérieure à la liste B (5).

=> **la liste A se voit donc attribuer le dernier siège.**

**Au total, la liste A obtient les 3 sièges de conseiller communautaire.**

**2ème exemple**

Commune dont le nombre de conseillers communautaires est réduit de 8 à 4.

2 listes en présence :

- liste A (4 noms parmi les 8 conseillers communautaires sortants)
- liste B (2 noms parmi les 8 conseillers communautaires sortants)

Nombre de suffrages exprimés au sein du conseil municipal : 23

- la liste A obtient 16 voix
- la liste B obtient 7 voix

1°) Calcul du quotient électoral

$$QE = \frac{23}{4} = 5,75$$

2°) Attribution des sièges

- pour la liste A

$$\frac{16}{5,75} = 2,78 \Rightarrow \mathbf{2 \text{ sièges attribués à la liste A}}$$

- pour la liste B

$$\frac{7}{5,75} = 1,21 \Rightarrow \mathbf{1 \text{ siège attribué à la liste B}}$$

3°) Répartition du siège restant à la plus forte moyenne

- liste A

$$\frac{16}{2+1} = \frac{16}{3} = 5,33$$

- liste B

$$\frac{7}{1+1} = \frac{7}{2} = 3,5$$

La liste A obtient une moyenne (5,33) supérieure à la liste B (3,5).  
 $\Rightarrow$  **la liste A se voit donc attribuer le siège restant.**

**Au total, la liste A obtient 3 sièges de conseiller communautaire, et la liste B en obtient 1**